#### **EXO-POPP**: présentation de la source

## 1. Les actes de mariage à Paris et dans sa banlieue : les images disponibles

Ce projet vise à élaborer une vaste base de données à partir de 300 000 actes de mariages de Paris et sa banlieue (département de la Seine) entre 1880 et 1940.

Le département de la Seine était formé de Paris et de sa banlieue (formant une partie des départements actuels de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val de Marne).

# 27 communes dans le département des Hauts-de-Seine

Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux, Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Clichy, Colombes, Courbevoie, Fontenay-aux-Roses, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouge, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Le Plessis-Robinson, Puteaux, Sceaux, Suresnes, Vanves, Villeneuve-la-Garenne;

# 24 communes dans le département de la Seine-Saint-Denis

Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Bourget, La Courneuve, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains, Villemomble, Villetaneuse;

# 29 communes dans le département du Val-de-Marne

Alfortville, Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Créteil, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Orly, Le Perreux-sur-Marne, Rungis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Thiais, Villejuif, Vincennes, Vitry-sur-Seine.

Les images de ces actes de mariage ont été collectés auprès des :

- Archives de Paris (actes de mariage de 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930 et 1940)
- Archives des Hauts de Seine (actes de mariage de 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930)
- Archives de Seine-Saint-Denis (actes de mariage de 1880, 1890, 1900, 1910, 1920)
- Archives du Val de Marne (actes de mariage de 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930)

Compléments d'information (voir aussi documents annexes qui fournissent le nombre de vues par commune et par année) :

Pour la Seine-Saint-Denis : « je vous informe que nous n'avons numérisé les fichiers de l'état civil que jusqu'en 1921, une prochaine opération de numérisation des registres va avoir lieu jusqu'en 1940 mais les fichiers ne seront pas disponibles tout de suite puisque les opérations de contrôle des images réalisées vont durer plusieurs mois. »

# 2. Précisions sur les registres des mariages

# a. Les registres d'état civil

Les registres d'état civil sont des registres annuels et propres à chaque commune. Lorsque le nombre d'actes est peu important, les naissances, mariages et décès peuvent se trouver dans le même registre (<u>a priori ici pas de cas</u>, même lorsque 5 actes seulement). Sinon, il y a **un registre par type d'acte**.

#### b. Que trouve-t-on dans les registres de mariage?

Les registres de mariage visent, par définition, à inscrire les **actes de mariage** qui ont lieu dans la commune. Mais, on peut y trouver d'autres d'actes tels que :

- Les actes de divorce : ce sont des actes qui commencent EN GENERAL (actes tapuscrits par la mention « vu la signification... » et qui reportent de manière succincte les jugements de divorce des individus qui se sont mariés dans la commune. En plus de actes inscrits dans les registres à la date du divorce (un divorce de 1922 sera reporté dans le registre de 1922 ou 1923 en général selon les délais de transmission), une mention sera inscrite en marge de l'acte de mariage des individus dont on vient de recevoir la mention du divorce (on reviendra plus loin sur les mentions marginales). Sinon, il est inscrit Divorce en marge (Manuscrits)
- Les transcription de mariage qui ont eu lieu à l'étranger et qui n'ont pas exactement la même structure que les autres.

Les actes qui ne sont pas des actes de mariage ne doivent pas être relevés (leur type « divorce », « transcription » est normalement inscrit en marge, sous le nom des époux)

#### c. Les scripteurs

Il peut y avoir plusieurs scripteurs (souvent pas plus de deux) dans chaque registre et même plusieurs scripteurs par acte!! Les actes sont écrits à l'avance et les témoins peuvent être rajoutés le jour même

#### 3. Les actes de mariage

**Manuscrits**: souvent un acte par page (Paris) mais c'est moins net en banlieue où ils peuvent être sur plusieurs pages.

Les actes ont globalement la même structure mais il y a des différences entre les années et entre les scripteurs.

1880 : les actes sont très longs

4 grandes parties:

1. Date et heure du mariage + partie sur les mariés

- 2. « Lesquels dits comparants nous ont requis de » + date des publications + détail des pièces et formalités (mais pas toujours...)
- 3. contrat de mariage ou non ? +(éventuelle légitimation) + unis par le mariage
- 4. témoins
  - ⇒ La partie 2 n'a pas besoin d'être relevée

<u>1890</u>: les actes sont déjà synthétisés par rapport à 1880. La partie sur les mariés est suivie directement par une partie qui commence par « Dressé par nous... » et qui détaille les pièces qui ont servi à établir l'acte de mariage

## 4 grandes parties:

- 1. Date et heure du mariage + partie sur les mariés
- 2. « Dressé par nous » + détail des pièces et formalités
- 3. contrat de mariage ou non ? +(éventuelle légitimation) + unis par le mariage
- 4. témoins
  - ⇒ La partie 2 n'a pas besoin d'être relevée

#### 1900 et 1910 (quasiment pareil que 1880)

4 grandes parties :

- 1. Date et heure du mariage + partie sur les mariés
- 2. « les comparants nous ont présenté » OU « Dressé par nous » + détail des pièces et formalités
- 3. contrat de mariage ou non ? +(éventuelle légitimation) + unis par le mariage
- 4. témoins
  - ⇒ La partie 2 n'a pas besoin d'être relevée

<u>1920</u> => actes simplifiés (il n'y a plus que deux témoins (et leur lien aux mariés n'est pas signifié). Par ailleurs, les légitimations d'enfants ne sont plus mentionnées dans les actes.

#### 4 grandes parties:

- 1. Date et heure du mariage + partie sur les mariés
- 2. Aucune opposition (1 ligne)
- 3. contrat de mariage ou non?
- 4. témoins (normalement 2). En général il n'y a plus le lien aux mariés mais parfois encore indiqué

La loi du 30 décembre 1915 devait entraîner des changements, dans les statistiques de filiation, qui, en raison de la guerre, ne furent introduits qu'en 1923. Cette loi interdit de recueillir dans l'acte même de mariage la déclaration de reconnaissance d'enfants naturels; la reconnaissance au moment de la célébration du mariage faisait désormais l'objet d'un acte distinct.

Source: https://www.persee.fr/doc/pop\_0032-4663\_1977\_num\_32\_6\_16655

A partir de 1923, plus d'indication des légitimations dans les actes de mariage. En réalité, plus de mention à partir de 1920 à Paris et en banlieue

**Tapuscrits** (1930 et 1940 (à vérifier car pas d'actes en ligne)) : plusieurs actes par page

La structure des actes est la même que celle de 1920.

- 4 grandes parties:
- 1. Date et heure du mariage + partie sur les mariés
- 2. Aucune opposition (1 ligne)
- 3. contrat de mariage ou non?
- 4. témoins (2).

# Autres précisions

- Un « L » ou « légitimation » sous le nom des mariés veut dire qu'un ou plusieurs enfant(s) a été légitimé par ce mariage
  - Certains axes sont barrés : les relever si possible (en notant qu'ils sont barrés)

Latternent

Latternent

Latternent

Les di don't mil neuf ceut vrigt, ouze heures vriigh minute deraut Prous, pot company publiquement en la mais on commune:

Allement

Algeriant d'Aldlenie, deine de la hour de guerre, ne à francêle, sais, le dir fauvier mid leuit ceut guate vriigh dir leuit, vriigt deur au, domicile à laire duce l'aste fils majeu legelome d'hene Romy

Jales Sallement, decate et de Harbs falchet, concierge, Domicilier à lair, 4 rue Baste, propute et consulante, et une part - Il lugeini trougene SAULIAU, sur proponer, nie à l'aris, dougierne arrondie tement, de vriigh et un faillet mit renfecet deur, dir sept anc, domicilier à l'air, 24 une froir de lett chaups, fille mineure l'élome de Rauçois lugeire Sauleau et de Mario Ohnbert, decedes fotts pille, du cole paternel, de Raucois Jauleau et de lugeire faire sepais négociant, donnicilier à Paris, 24 une lorir de lette dramps présent et couvaitant, et de graute parent maternels, de serve de Jante propose n'égociant, et de graute parent maternels, de serve de Jante propose de lugéme transpoise s'allet et on après l'autre produce de lugéme transpoise s'allet et ont de descrit l'un après l'autre vouloir se prendre pour épour et vous avous prononce au nouve la loi qu'ils sont unit par le manage. In prevene de ;

# 4. Les mentions marginales

#### a. Divorces

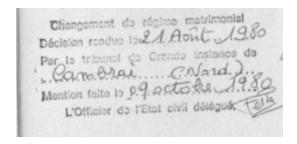
Suivant yugement du bribemal civil de la Seine en Pate du breize horembre Gil Smit cent quatre singt treize, transcrit en cette spirite le Pinyt trois famine Gil Smit Cent greatre trays, quinge (Reg: 119: n: 42.) le mariage ce contre a été dissons part Dirorce Contre a été dissons part Dirorce dont Mention facte fran nous afficier de l'Etat. civil /

Buivant of no amount du Bribunal civil de première du stance de la Seine transcrit en cette Mairie le sept Mai mil bruit cent qualte vingt neuf le Mariage ci-contre, Caerre d'illemand, a été. dissous par dit or ce /.

Mariage dissous par Jugerment
de Divorce rendu le mughtion faillet
mil neuf cent trente
par le Gribanal Civil de la

Seme
et transcrit le minghaix movembre
mil neuf cent trente un
Registre 2 86 Acto 15 96
Mention faite la mingh suf monembre
mil neuf cent trente un
Mil neuf cent trente un
Mention faite la mingh suf monembre
mil neuf cent trente un

Pour les divorces qui ont lieu après 1971 : « changement de régime matrimonial » pas mention de « divorce »



#### Les variables à relever :

- Jour du divorce
- Mois du divorce
- Année du divorce
- Quel tribunal?
- Jour transcription (pas tis inscrit)
- Mois transcription (pas tjs inscrit)
- Année transcription (pas tjs inscrit)
- Jour mention
- Mois mention
- Année mention

# b. Les erreurs/oublis

Les erreurs son raturées dans le texte d'un trait droit horizontal. La mention d'une rature et du nombre de mots raturés est inscrite en marge. Les oublis dans le texte sont signalés à l'aide d'une croix (+) qui est reportée de la même manière en marge où est inscrit le texte oublié. S'il y a plusieurs oublis/zones raturées, les croix sont doublées

#### Dans le texte:

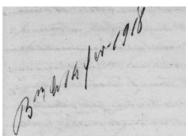
Marie Laurie Gosser, Ja rema, renlieve, comment	antin tu
Cergy, prejune excomentant the Magie	laine Jas
- phine Spron, marchande de tin, nie à Masse	ry (ther)
frois Hosembre mit limit cent singt frois, demicus	mra far
durite rue Baillif 3, fille majeure de Prene Laur	en epro
delich is de Magdeline Murault, Ja some, 1	
· murant ou Junit Marsay, conservour pour	
is not mache Fraces it ton collique, notaires "	Herzo.
(ther) fe quatorie ferrier comic # des contr	cetarris .
to mere is l'époin, dur notre tulerpellation, n	viriontelli

En marge

Jasephine Maritime Jasephine Maritime of process of a most of the state of the stat

Il faudra essayer de remettre les informations oubliées dans le texte dans la base de données (ne pas relever les signatures)

# c. Autres mentions

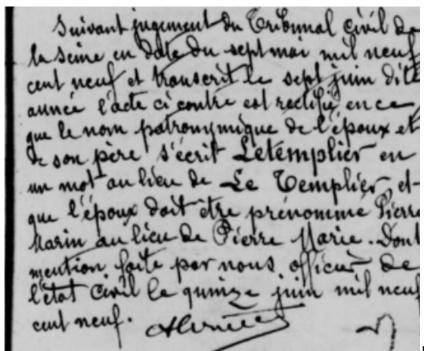


de ce type => ne pas relever

B-11-9-09 lihu 6.2-20-

de ce type => ne pas relever

Euregistre a' daris 14. Burene Le Vingt et un février Mil huit cent quatre vingt quatroze f.º 84, pe 13. Reen hois frances toisante quinza centimes. Ligne Moriso. Cette mention est étonnante car elle apparaît aussi en marge des divorces. Est-ce que ça veut dire que les mariés se sont séparés ?



mention marginale de

modification/d'erreur d'orthographe => comment le prendre en compte ?